

CAVALIER/SOIGNEUR	Catégorie 1	Coefficient 106
--------------------------	--------------------	------------------------

RAPPEL DES TACHES - <i>Idem que Soigneur catégorie 1 complété par :</i>	
ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDÉS	Assure les soins courants aux équidés et apprécie leur état de santé. Est associé au débouillage et au travail des équidés. Met en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène qui s'imposent.
ACCUEIL	Participe à l'accueil des cavaliers et groupes d'enfants et d'adultes. Informe des règles de sécurité.
ANIMATION	Participe aux promenades. Assiste des groupes de cavaliers.
GESTION	Gère les soins, selon prescription du vétérinaire.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Emploi comportant des tâches plus complexes réalisables seulement après une période d'apprentissage.
Il fait appel à une bonne maîtrise des savoir-faire.

Le titulaire de l'emploi possède une vision plus globale de l'organisation de son travail.

Il est capable d'évaluer son travail au regard des objectifs qui lui sont assignés et d'engager des modifications qui s'imposent.

Il est capable de prendre des initiatives suivant les conditions particulières rencontrées sur le terrain.

Le contrôle s'exerce de manière intermittente.

Il est responsable de la qualité des soins assurés aux équidés.

La dimension relationnelle de l'emploi est plus affirmée auprès du personnel, des équidés, du public et des fournisseurs.

Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible au titulaire d'un CAPA, option "Palefrenier-Soigneur" ou option « soigneur d'équidés », d'un BEPA "Activités Hippiques", d'un Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT), d'un titre à finalité professionnelle Animateur Assistant d'Equitation (TFP AAE), d'un Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant (CQP ASA) ou de 2 années d'expérience professionnelle dans le métier de Soigneur ou d'une qualification professionnelle validée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestres (CPNE.EE).

Progression professionnelle :

A l'issue de 2 années d'expérience et après un entretien avec l'employeur, le salarié peut accéder à l'emploi immédiatement supérieur.

Capacités équestres professionnelles :

Capacité I (voir annexe III).

Exploitation d'équidés en compétition.

ANIMATEUR/SOIGNEUR	Catégorie 1	Coefficient 109
---------------------------	--------------------	------------------------

RAPPEL DES TACHES - <i>Idem que Cavalier/Soigneur + Agent/Hôtesse d'Accueil catégorie 1 complété par :</i>	
ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDES	Participe au débouillage et au travail des équidés d'école.
ACCUEIL	Participe à l'accueil des publics et informe des règles de sécurité. Présente les activités de l'entreprise.
ANIMATION :	Peut être intégré dans une équipe d'animation. Participe à l'organisation et au déroulement des activités équestres ou autres et met en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité qui s'imposent. Participe à l'animation de groupes d'enfants et d'adultes.
GESTION	Gère : - la ferrure, - le matériel d'animation et les règles de sécurité inhérentes à l'exercice de son activité professionnelle.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Le titulaire de cet emploi doit remplir les mêmes attributions que celles définies dans l'emploi précédent.
La seule différence est liée à la dimension relationnelle de l'emploi qui est plus importante et développée notamment celle mise en œuvre auprès des groupes de cavaliers enfants et adultes, d'une manière beaucoup plus générale, dans l'animation d'activités telles que :

- Equitation sur Poney
- Randonnée équestre
- Equitation américaine
- Equitation camarguaise
- Attelage
- Amazone

Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi nécessite l'acquisition de compétences et des aptitudes dans l'encadrement et l'animation de groupes d'enfants.
Cet emploi est accessible au titulaire d'un Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT), d'un Brevet d'Animateur Poney (BAP), d'un titre à finalité professionnelle Animateur Assistant d'Equitation (TFP AAE), du diplôme Accompagnateur de Tourisme Equestre (A.T.E.) ou d'un Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant (C.Q.P ASA) ou d'une qualification professionnelle validée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestres (CPNE.EE).

Progression professionnelle :

Après 3 années d'expérience, le salarié après un entretien avec l'employeur, peut accéder à l'emploi de soigneur, Responsable d'écurie catégorie 2.

Le salarié, après acquisition de la qualification correspondante, peut changer de métier pour exercer celui d'Enseignant/Animateur catégorie 2.

Capacités équestres professionnelles :

Capacité II (voir annexe III).

Exploitation d'équidés en compétition.

SOIGNEUR RESPONSABLE D'ECURIE	Catégorie 2	Coefficient 121
------------------------------------------	--------------------	------------------------

RAPPEL DES TACHES - <i>Idem que Cavalier/Soigneur Catégorie 1, complété par :</i>	
ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDES	Assure le débouillage selon un planning de travail. Participe au travail des équidés d'école. Organise et distribue le travail selon les consignes. Observe et apprécie l'état des installations.
ACCUEIL	Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène.
ANIMATION	Participe aux activités et en assure le déroulement logistique. Participe à l'encadrement de groupes de débutants
GESTION	Gère : - le suivi du personnel de catégorie 1, - les soins, - les stocks, la pharmacie et les écuries, en général selon les règles liées à l'hygiène et à la sécurité.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Emploi comportant l'organisation et l'exécution du travail dont le titulaire assume la responsabilité dans le cadre de directives générales données sur la planification du travail et les résultats attendus.

Il exige des connaissances et une expérience professionnelle éprouvées permettant de participer aux décisions qui relèvent de son activité, d'optimiser les moyens mis à sa disposition, d'observer, et d'apprécier l'état sanitaire des équidés ainsi que l'état du matériel et des installations, et d'en rendre compte en formulant des avis.

L'emploi comporte la participation à des fonctions complémentaires (tutorat et formation) et plus étendues (gestion des approvisionnements, suivi technique et économique de son activité, ...).

Le titulaire de l'emploi possède une vision globale des activités de l'entreprise et de l'organisation et sait apprécier les conséquences de ses actes en termes d'incidence économique ou de sécurité des personnes.

Conditions d'accès à l'emploi :

Le salarié après un entretien avec l'employeur et après acquisition et validation de la qualification requise peut changer de métier pour exercer celui d'Enseignant/Animateur Catégorie 2.

Cet emploi est accessible au titulaire de 7 années d'expérience professionnelle dans le métier de Soigneur ou d'une qualification professionnelle validée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestres (CPNE.EE).

Capacités équestres professionnelles :

Capacité II (voir annexe III).

Exploitation d'équidés en compétition.

GUIDE EQUESTRE	Catégorie 2	Coefficient 118
-----------------------	--------------------	------------------------

RAPPEL DES TACHES - Idem qu'Animateur/Soigneur Catégorie 1, complété par :	
ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDES	<p>Assure et contrôle le débouillage des équidés de randonnée. Assure et évalue le travail des équidés de randonnée. Est responsable des soins pendant tout le déroulement de la randonnée. Est capable de déceler les boiteries, troubles respiratoires, abcès, mycoses etc... Adopte une attitude préventive des blessures de harnachement, des accidents d'attache. Prend des précautions dans l'installation des équidés en étapes et assure l'alimentation et l'abreuvement.</p>
ACCUEIL	<p>Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène. Porte une attention particulière à l'accompagnement des enfants. Est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations. Se soucie de la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel (agriculteurs, forestiers, ...). Se préoccupe des conditions de réception lors des nuits en gîte d'étape.</p>
ANIMATION	<p>Développe l'aspect touristique de la randonnée (visites de sites, spectacles locaux,...) Organise et anime les soirées. Évalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et améliore ses prestations. S'informe sur les aspects culturels et économiques des régions traversées et en communique les principales caractéristiques.</p>
GESTION	<p>Gère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi du personnel de catégorie 1 ; - la clientèle (organisation et répartition selon âge, niveau, motivation, ...); - les équidés (répartition du travail et du repos) ; <p>Assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renouvellement des équidés (vente-achat) et se préoccupe de leur devenir avant leur "fin de carrière" ; - la préparation et le déroulement de la randonnée : <ul style="list-style-type: none"> . itinéraire, lieux d'étape, matériel, vitesse de marche, choix des allures, temps d'arrêt et de repos, intendance (équidés et clientèle) ; . budget et moyens ; . sécurité des usagers, des pratiquants et des équidés ; . pharmacie (trousse de secours) et ferrure ; . livrets de vermifugation et vaccination.
ENSEIGNEMENT	<p>Transmet les bases techniques liées à la pratique de la randonnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - topographie et conduite du cheval sur la voie publique ; - harnachement et préparation du bât ; - notions de ferrure et de soins d'urgence.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Emploi exigeant des connaissances générales et techniques qualifiées ainsi qu'une expérience professionnelle permettant au titulaire de prendre des initiatives pour adapter, dans les situations particulières, ses interventions vis-à-vis des publics et en fonction des moyens dont il dispose.

Emploi nécessitant des qualités humaines et relationnelles importantes.

Emploi demandant une grande autonomie, responsabilité, initiative ainsi que des capacités d'observation et d'anticipation affirmées permettant le jugement et la décision face aux imprévus, aléas et situations particulières.

Le titulaire de l'emploi inscrit sa démarche professionnelle dans le but de fidéliser et développer sa clientèle.

A ce titre, et dans le cadre de consignes pédagogiques strictes et précises, il s'assure de la sécurité physique et morale des pratiquants dont il a la charge.

Il organise ses randonnées en conséquence.

En cas d'incident, le salarié doit en rendre compte auprès de l'employeur dans le but d'en identifier les causes et d'adopter les conduites préventives qui s'imposeront.

D'une manière générale, en matière de prévention des risques inhérents à la pratique du tourisme équestre, le titulaire comprend et met en œuvre la relation :

"taille, poids, force, tempérament et dressage de l'équidé avec le niveau et la motivation du pratiquant, l'objectif et l'environnement".

Dans la conduite à tenir lors d'un accident, et selon son degré de gravité, il adapte ses interventions, répartit les tâches et se met en liaison avec des moyens de communication adaptés.

Il possède une maîtrise professionnelle dans le travail des équidés de tourisme équestre.

Il porte une attention particulière à l'accompagnement des publics (des enfants notamment) dans le but de réduire la "zone d'incertitude" qui caractérise les premiers contacts au sein de l'établissement équestre.

Son rôle s'inscrit dans la volonté de faire progresser chaque pratiquant dans le but de le rendre plus autonome, confiant et responsable dans l'utilisation de l'équidé.

L'intéressé peut être appelé à conseiller et à accompagner des personnes de catégorie 1 (tutorat).

Il peut, également, selon son expérience, ses compétences, ses aptitudes et ses connaissances, participer à la formation de stagiaires de catégorie 1.

Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible au titulaire d'un Certificat de Qualification Professionnelle Organisateur de Randonnées Equestres (CQP ORE), d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, activités équestres mention tourisme équestre (BPJEPS TE) ou du diplôme d'Accompagnateur de Tourisme Equestre (A.T.E.), avec 5 années d'expérience.

Capacités équestres professionnelles :

Capacité III (voir annexe III).

ENSEIGNANT/ANIMATEUR	Catégorie 2	Coefficient 130
-----------------------------	--------------------	------------------------

RAPPEL DES TACHES - Idem qu'Animateur/Soigneur Catégorie 1 complété par :	
ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDÉS	Assure et contrôle le débouillage selon un planning et des objectifs de travail. Assure et évalue le travail des équidés d'école. Se préoccupe du devenir des équidés avant leur "fin de carrière". Assure la propreté de l'établissement.
ACCUEIL	Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène. Est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations. Sa mission est de fidéliser et de développer la clientèle. Porte une attention particulière à l'accompagnement des enfants au sein de l'établissement. Assure la qualité de l'accueil et de l'information.
ANIMATION :	Est responsable de l'organisation, de l'animation et des conditions de sa réalisation. Evalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et de fréquentation et fait des propositions.
GESTION	Gère : - le suivi du personnel de catégorie 1 ; - la clientèle (organisation et répartition selon âge, niveau, motivation, disponibilité, objectifs...); - les équidés (travail, repos, soins); - l'encaissement et la saisie des informations. Participe à l'achat des équidés.
ENSEIGNEMENT	Enseigne les bases des pratiques équestres. Conduit, d'une manière générale, les activités de découverte et d'initiation garantissant la sécurité des usagers. Analyse et évalue sa démarche pédagogique dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Modifié par Avenant n°90 du 4 février 2016

Emploi exigeant des connaissances générales et techniques qualifiées ainsi qu'une expérience professionnelle permettant au titulaire de prendre des initiatives pour adapter, dans les situations particulières, ses interventions pédagogiques vis-à-vis des publics et en fonction des moyens dont il dispose.

Le titulaire de l'emploi inscrit sa démarche professionnelle dans le but de fidéliser et développer sa clientèle.

A ce titre, et dans le cadre de consignes pédagogiques strictes et précises, il s'assure de la sécurité physique et morale des pratiquants dont il a la charge.

Il organise ses séances en conséquence et selon sa spécificité : équitation, tourisme équestre, attelage, voltige,...

En ce qui concerne l'enseignant-animateur de tourisme équestre, voir conditions spécifiques à l'annexe VI de la présente convention.

En cas d'incident, le salarié doit en rendre compte auprès de l'employeur dans le but d'en identifier les causes et d'adapter les conduites préventives qui s'imposeront.

D'une manière générale, en matière de prévention des risques inhérents à la pratique équestre, le titulaire comprend et met en œuvre la relation :

"dressage de l'équidé d'école - niveau et motivation du pratiquant - définition d'un objectif - environnement de travail".

Il possède un début de maîtrise professionnelle dans le travail des équidés.

Il porte une attention particulière à l'accompagnement des publics jeunes (des enfants notamment) dans le but de réduire la "zone d'incertitude" qui caractérise les premiers contacts de l'enfant au sein de l'établissement équestre et d'augmenter le "capital confiance" pour que l'enfant puisse évoluer sans aide directe et permanente.

Il possède un début de méthode dans l'organisation et la gestion des séances pédagogiques et ce en relation avec le travail des équidés.

Son projet pédagogique s'inscrit dans la volonté de faire progresser, de manière individualisée, chaque pratiquant dans le but de le rendre plus autonome, confiant et responsable dans l'utilisation de leur équidé.

L'intéressé peut être appelé à conseiller et à accompagner - tutorat - des personnes de catégorie 1.

Il peut, également, selon son expérience, ses compétences, ses aptitudes et ses connaissances, participer à la formation de stagiaires de catégorie 1.

Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible au titulaire du BEES1 activités équestres, d'un Certificat de Qualification Professionnelle Enseignant Animateur d'Equitation (CQP EAE) ou Organisateur de Randonnées Equestres (CQP ORE) ou d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, activités équestres (BPJEPS AE).

Progression professionnelle :

Après 5 années d'expérience, et à l'issue d'un entretien avec l'employeur, le salarié peut accéder à l'emploi "d'enseignant", catégorie 3.

Capacités équestres professionnelles :

Capacité III (voir annexe III).

Exploitation d'équidés en compétition.